

Évreux, le

«F4»

«F8»

27930 AVIRON

OBJET AVIRON – Travaux en domaine privé de raccordement au réseau public d'assainissement d'eaux usées - Réception des travaux
SUIVI PAR Direction du Cycle de l'Eau – Service ETNR - *Claude SURDYK* - Tél. 0232319902

Madame, Monsieur,

Suite aux travaux de raccordement au réseau d'assainissement public d'eaux usées réalisés dans votre propriété, je vous informe qu'il doit être procédé aux contrôles d'usage pour vérifier la bonne exécution de ceux-ci et prononcer la réception des ouvrages.

A cette fin, des visites domiciliaires sont prévues entre le **XXXXXXXX 2025**, en présence des représentants de l'entreprise LDTP, du bureau d'études IRH Ingénieur Conseil (Maître d'œuvre sur l'opération), d'EPN et de vous-même. Votre présence étant impérative, vous voudrez bien contacter rapidement le secrétariat de l'entreprise LDTP au **02.32.35.99.96** pour fixer le jour et l'horaire selon votre convenance.

A l'issue de la visite, un procès-verbal sera établi afin d'acter la réception des travaux avec ou sans réserve. Ce document sera signé par chacune des parties en présence.

Aussi, le jour même, je vous remercie de bien vouloir faire part des éventuels désagréments, dégradations et/ou malfaçons que vous constateriez **depuis et bien évidemment en lien avec la réalisation des travaux**, afin que cela soit porté au procès-verbal et qu'il soit fixé une échéance de remédiation à ces problèmes par l'entreprise LDTP.

En l'absence de réserve(s), hormis celles entrant dans le cadre des garanties de parfaite achèvement et décennale, aucun recours ne sera envisageable ultérieurement.

Par ailleurs, concernant le coût final des travaux réalisés sur votre propriété, incluant les frais de contrôles, je vous informe que celui-ci s'élève à **«F14»**.

Ce coût sera pris pour base du calcul du reste à charge définitif dont vous serez redevable, après déduction de la participation financière allouée par EPN, suite à l'octroi des subventions par l'Agence de l'Eau, et **hors révisions réglementaires des prix payées à l'entreprise LDTP, conformément au code de la commande publique, qui s'ajouteront au solde final.**

Pour rappel, la convention signée avec EPN fait mention d'un coût estimé de vos travaux, contrôles compris, d'un montant de **«F12»** et ayant permis de définir votre reste à charge **théorique**.

Deux cas se présentent maintenant à l'achèvement des travaux :

- Soit le coût final indiqué ci-avant est inférieur ou égal à celui figurant sur la convention : votre reste à charge sera alors dans tous les cas tout au plus égal à celui qui vous a été annoncé ;

- Soit le coût final est supérieur : il est alors probable que votre reste à charge soit également supérieur, dans la limite d'une augmentation de 10% comme prévue dans la convention.

Si vous êtes dans la situation d'un coût final supérieur, les justifications de dépassement du coût final pourront vous être fournies lors de la visite de réception des travaux.

Vous remerciant une nouvelle fois de la confiance que vous nous avez accordée, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président, par délégation,
Le Vice-président en charge de l'Eau et de
l'Assainissement

Rénald HAMEL